

2.4 Indemnisation du chômage

En septembre 2018, en France (hors Mayotte), parmi les personnes inscrites de façon continue sur le mois à Pôle emploi en **catégories A, B, C, D et E**, 64 % ont eu un droit ouvert, tout au long du mois, à une allocation chômage auprès de l'assurance chômage ou de l'État (personnes continûment **indemnissables**) et 48 % en ont perçu effectivement une (personnes **indemnisées**) ; les autres n'ont pas été indemnisées ce mois-là pour différentes raisons, majoritairement celle d'avoir travaillé et reçu un salaire supérieur à un seuil donné (*figure 1*).

En septembre 2018, 88 % des personnes continûment indemnissables à une allocation chômage l'ont été au titre de l'assurance chômage, majoritairement par l'**allocation d'aide au retour à l'emploi** (ARE). Les personnes privées d'emploi et n'ayant pas ou plus de droit à l'assurance chômage, et pouvant justifier d'une durée d'activité suffisante, peuvent bénéficier d'allocations chômage financées par l'État, en majorité l'**allocation de solidarité spécifique** (ASS).

Après avoir nettement diminué (- 12,8 points) entre janvier 2009 et octobre 2014, la part des **demandeurs d'emploi** ou **dispensés de recherche d'emploi** (DRE) indemnissables par une allocation chômage s'est redressée depuis lors (+ 2,7 points entre octobre 2014 et septembre 2018) (*figure 2*).

Le montant de l'ARE dépend des salaires antérieurs perçus : le taux de remplacement journalier pour les personnes indemnissables du régime général rapporte l'allocation journalière au **salaire journalier de référence** (SJR). En considérant les montants bruts, il est compris entre 57 % et 75 % ; considéré net des cotisations, il est supérieur. Il est d'autant plus élevé que le SJR est faible. Le montant mensuel de l'allocation financée par l'assurance

chômage est calculé en fonction du SJR et du nombre de jours effectivement indemnisés dans le mois. En septembre 2018, les personnes indemnisées par l'assurance chômage ont perçu en moyenne 930 euros nets, le taux de remplacement net moyen sur les jours indemnisés s'élevant à 73 % (61 % en brut) (*figure 3*). La moitié d'entre elles a perçu un montant net supérieur à 900 euros et moins de 1 % a bénéficié du montant mensuel maximal, soit 6 638 euros nets. Le montant moyen net perçu est plus élevé pour les hommes (1 045 euros en septembre 2018) que pour les femmes (820 euros), notamment en raison d'un moindre recours au temps partiel et d'un SJR en moyenne plus élevé. Il augmente avec l'âge, passant de 695 euros pour les moins de 25 ans à 1 040 euros pour les 50 ans ou plus.

En septembre 2018, 51 % des personnes continûment indemnissables par l'ARE ont reçu des revenus au titre d'une activité exercée tout en restant inscrites à Pôle emploi (**activité réduite des allocataires**) (*figure 4*). La moitié d'entre elles environ ont perçu simultanément une fraction de leur allocation chômage : en moyenne, elles ont perçu un revenu net de 1 340 euros, dont 630 euros au titre de l'ARE et 710 euros au titre de leur activité. L'autre moitié n'a pas bénéficié d'allocation chômage, majoritairement en raison d'un revenu d'activité plus élevé que le seuil (1 485 euros nets en moyenne). Les personnes indemnisées sans activité réduite ont reçu, en moyenne, 1 070 euros nets d'ARE.

En moyenne en septembre 2018, les bénéficiaires de l'ASS ont perçu 474 euros nets. Pour un mois de 30 jours (c'est le cas de septembre), le montant reçu par une personne seule sans activité est de 494,40 euros nets ; il est moindre pour les demandeurs d'emploi percevant des revenus d'activité. ■

Définitions

Activité réduite des allocataires : pour favoriser le retour à l'emploi, un demandeur d'emploi inscrit à Pôle emploi et ayant un droit ouvert à l'ARE peut conserver une partie de son allocation chômage lorsqu'il reprend un emploi (l'allocation est diminuée de 70 % du revenu d'activité brut et n'est plus versée lorsque les revenus bruts cumulés dépassent le salaire brut antérieur).

Catégories A, B, C, D et E, indemnissable, indemnisé, allocation d'aide au retour à l'emploi (ARE), allocation de solidarité spécifique (ASS), demandeur d'emploi, dispensé de recherche d'emploi (DRE), salaire journalier de référence (SJR), déciles, quartiles, médiane, allocation de sécurisation professionnelle (ASP) : voir *annexe Glossaire*.

Pour en savoir plus

- « Indemnisation des demandeurs d'emploi en 2016 », *Dares Résultats* n° 040, septembre 2019.

Indemnisation du chômage 2.4

1. Situation vis-à-vis de l'indemnisation des personnes inscrites à Pôle emploi en septembre 2018

données brutes

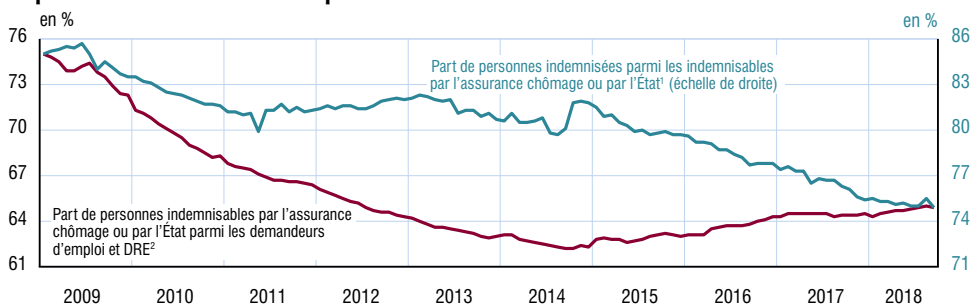
	Catégories A, B, C		Catégories A, B, C, D, E						
	Effectif (en milliers)	Part (en %)	Effectif (en milliers)	Part (en %)	Répartition par âge (en %)			Répartition par sexe (en %)	
					Moins de 25 ans	25-49 ans	50 ans ou plus	Femmes	Hommes
Personnes indemnisables¹	3 619	66	3 858	64	56	64	69	64	65
Par l'assurance chômage ²	3 196	58	3 408	57	55	58	54	58	56
Par l'État	423	8	450	8	1	6	15	7	9
Indemnisées	2 662	49	2 854	48	40	46	54	47	48
Par l'assurance chômage	2 296	42	2 472	41	39	42	41	42	41
Par l'État	366	7	382	6	1	5	13	6	7
Non indemnisées	957	18	1 004	17	16	18	15	17	16
Personnes non indemnisables	1 860	34	2 131	36	44	36	31	36	35
Ensemble	5 479	100	5 989	100	100	100	100	100	100

1. Personnes indemnisables en continu sur le mois. 2. Principalement l'allocation d'aide au retour à l'emploi (ARE) ; mais également l'ARE-formation, l'allocation de sécurisation professionnelle (ASP).

Champ : France hors Mayotte, personnes inscrites à Pôle emploi présentes sur la totalité du mois de septembre 2018.

Source : Pôle emploi, fichier historique statistique (échantillon au 1/10) ; segment D3 2018.

2. Part des personnes indemnisées parmi les indemnisables, et des personnes indemnisables parmi les demandeurs d'emploi ou DRE entre 2009 et 2018



1. Part des individus indemnisés au moins un jour au cours du mois par l'assurance chômage ou par l'État parmi l'ensemble des personnes continuellement indemnisables. 2. Part des individus continuellement indemnisables au cours du mois par l'assurance chômage ou par l'État parmi l'ensemble des personnes continuellement inscrites ou dispensées de recherche d'emploi (DRE). Champ : France hors Mayotte, personnes inscrites à Pôle emploi en catégories A, B, C, D, E ou dispensées de recherche d'emploi ; données corrigées des variations saisonnières et des jours ouvrables (CVS-CJO).

Source : Pôle emploi, fichier historique statistique (échantillon au 1/10) ; segment D3 2018.

3. Montant mensuel net d'allocation d'assurance chômage en septembre 2018

données brutes, en euros par mois

	Moyenne	1 ^{er} décile	1 ^{er} quartile	Médiane	3 ^e quartile	9 ^e décile
Moins de 25 ans	695	220	450	750	925	1 035
De 25 à 49 ans	925	250	580	915	1 115	1 500
De 50 ans ou plus	1 040	230	530	915	1 230	1 810
Femmes	820	205	470	820	1 030	1 365
Hommes	1 045	300	670	965	1 195	1 640
Ensemble	930	240	545	900	1 110	1 500

Note : les allocations prises en compte sont l'allocation d'aide au retour à l'emploi (ARE), l'ARE-formation, l'allocation de sécurisation professionnelle (ASP). Champ : France hors Mayotte ; personnes inscrites en catégories A, B, C, D, E indemnisées par l'assurance chômage en septembre 2018 et continuellement indemnisables ; hors valeurs aberrantes (1,1 % des observations).

Source : Pôle emploi, fichier historique statistique (échantillon au 1/10) ; segment D3 2018.

4. Allocation d'aide au retour à l'emploi et revenus d'activité des personnes continuellement indemnisables par l'ARE selon l'exercice ou non d'une activité réduite en septembre 2018

données brutes

	Répartition (en %)	Montants moyens nets perçus (en euros par mois)		
		Salaires (1)	Allocation (2)	Revenu total (3) = (1) + (2)
Personnes indemnisées	72	250	915	1 165
Avec des revenus d'activité	25	710	630	1 340
Sans revenus d'activité	47	0	1 070	1 070
Personnes non indemnisées	28	1 395	0	1 395
Avec des revenus d'activité	26	1 485	0	1 485
Sans revenus d'activité	2	0	0	0
Ensemble	100	570	660	1 230

Note : les salaires nets sont estimés en appliquant les taux contractuels obligatoires de cotisation en vigueur en 2018 (par tranche de plafonds mensuels de sécurité sociale) aux salaires bruts déclarés de revenus d'activité et en approchant la qualification de l'activité réduite exercée par la qualification du métier recherché. Champ : France hors Mayotte, personnes inscrites en catégories A, B, C, D, E continuellement indemnisables par l'allocation d'aide au retour à l'emploi (ARE) en septembre 2018 ; hors valeurs aberrantes (1,1 % des observations).

Source : Pôle emploi, fichier historique statistique (échantillon au 1/10) ; segment D3 2018.